



4, rue de la Mairie

Téléphone 03 87 02 16 10

COMMUNE DE WITTRING

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de WITTRING a engagé une procédure de révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du Conseil Municipal, en date du 7 novembre 2011, complétée par une seconde délibération datée du 25 mars 2013.

Elle est accompagnée, dans cette démarche, par Mme Kriegel du bureau d'études ECOLOR (Fénétrange), ainsi que par les services de l'Etat, du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Sarreguemines et du Conseil Général. Le POS a été approuvé en 1980. Depuis cette date, le territoire communal, les besoins ont évolué. C'est pourquoi, la commune a décidé de revoir son document de planification.

Le PLU est un document :

- **Stratégique** : qui permet de traduire les objectifs politiques de la commune, sur les 10 à 15 prochaines années, en matière de développement (économique, social, de la politique de logement...) et d'aménagement.

L'ambition globale du PLU est d'élaborer un projet d'aménagement permettant un développement urbain équilibré tout en préservant les espaces naturels, le paysage, dans une perspective de développement durable.

- **Opérationnel** : des orientations d'aménagement et des règles de constructions seront élaborées afin de mettre en œuvre un projet communal durable.

- **Juridique** : le contenu du PLU est règlementé aussi bien d'un point de vue des pièces qui le compose que de leur contenu. C'est le code de l'Urbanisme qui fixe le cadre juridique.

Le PLU s'inscrit dans des logiques réglementaires supra-communales : il doit prendre en compte les dispositions législatives du code de l'urbanisme, de la loi Grenelle 2, de la loi ALUR, les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Sarreguemines (SCOTAS), ...

Plusieurs réunions de travail avec la commission d'urbanisme ont permis d'avancer sur le document depuis mi 2013, le diagnostic communal, les enjeux ainsi que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont été identifiés. Les documents sont consultables en mairie, aux jours et aux heures d'ouverture. Un registre de concertation est disponible, afin de recueillir les avis et remarques de la population.

A vos agendas : une réunion publique sera organisée à la fin du premier trimestre 2015. Le diagnostic et le PADD vous y seront présentés.